



L'histoire du temps présent

Chronique d'une société liquide

De Denis Scuto

Quelques jours après sa mort en février 2016 est sorti le dernier livre d'Umberto Eco, sous-titré „Chronache di una società líquida“. Il s'agit d'un recueil d'articles des dernières quinze années parus dans sa rubrique de *L'Espresso*, *Bustina di Minerva*. Le terme „société liquide“ se réfère aux travaux du sociologue et philosophe polonais-britannique, entretemps nonagénaire, Zygmunt Bauman.

La société liquide moderne se caractérise d'après Bauman, nous explique Eco dans la chronique introductive du livre, par la crise des grandes narrations, donc des grandes idéologies, des partis, de l'Etat qui perd son pouvoir au profit d'entités publiques et privées supranationales. La crise en général de tout appel à une communauté de valeurs qui permettrait à l'individu de se sentir membre d'un groupe, un groupe capable d'interpréter ses besoins.

Un individualisme effréné a pris la place, à tel point que personne n'est plus le compagnon de route de personne mais tout un chacun l'adversaire de l'autre. Les droits et devoirs se dissolvent également dans cette liquidité. Ce qui reste, c'est l'individu dans son

besoin de paraître et de consommer, mais ici aussi non pour posséder vraiment. Dans une boulimie sans fin, toutes nos acquisitions deviennent dans la foulée obsolètes. Même sur le web, qui théoriquement nous met en contact avec les autres, nous recherchons, d'après Bauman, notre semblable, aux mêmes convictions que nous. Nous aspirons à une sorte de solitude confortable. En général, les bouleversements des dernières décennies ont couronné l'individu, mais un individu en proie au désarroi et sans cesse troublé par des peurs existentielles. „Liquid fear“, voilà comment Bauman avait intitulé un de ses livres les plus connus, en 2006.

Une solitude confortable

En tant qu'historien, on pourrait ressortir évidemment à Bauman un texte fort ancien qui mettait déjà en garde contre cette solitude déstructurante, *De la démocratie en Amérique* d'Alexis de Tocqueville, écrit en 1840: „Ainsi, non seulement la démocratie fait oublier à chaque homme ses aïeux, mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains; elle le ramène sans cesse vers lui seul et

menace de le renfermer enfin tout entier dans la solitude de son propre cœur.“

Mais laissons la parole à Bauman. Autre trait typique de notre ère liquide, vu qu'on ne croit plus à la solution de ses problèmes par l'Etat ou par une révolution: les mouvements des indignés. De mouvements et de gens qui savent ce qu'ils ne veulent pas mais non ce qu'ils veulent. Ouvrons une petite parenthèse: dans les années 1960, des activistes politiques comme Susan Sontag se moquaient de la posture de l'indignation qu'ils qualifiaient de petite-bourgeoise. Il fallait se battre ensemble pour transformer la société, non seulement s'indigner. Mais c'était avant la crise des idéologies et le terme „petit-bourgeois“ a disparu de notre vocabulaire. Aujourd'hui, nous sommes toutes et tous si (post-)modernes ...

Interrègne, voici le nom donné par Bauman à notre époque. Un monde ancien disparaît, les anciennes méthodes ne fonctionnent plus, sans qu'un nouveau monde ne naisse. Ici, le sociologue n'oublie pas de donner une référence historique, le penseur marxiste Antonio Gramsci qui écrit dans ses *Cahiers de prison* (la prison où Mussolini l'a jeté et où il meurt en 1937, à l'âge de 46 ans): „La crise consiste justement dans le fait que l'ancien

meurt et que le nouveau ne peut pas naître: pendant cet interrègne on observe les phénomènes morbides les plus variés.“

Beaucoup de phénomènes que nous enregistrons autour de nous peuvent être lus au travers de ce prisme. De l'idée morbide de résoudre les problèmes de la démocratie par un Donald Trump ou une Marine Le Pen, représentants politiques qui n'en respectent pas les institutions ou encore de revenir à des formes de gouvernement politico-religieux. De la contradiction morbide entre faire étalage de sa compassion individuelle pour des personnes en danger et la fermeture des frontières de son propre continent, de son propre pays, de sa propre commune pour les réfugiés.

La polémique de cet été autour du burkini et les mesures politiques prises en France au niveau communal, une polémique qui persiste, ne sont, elles, pas seulement morbides, mais surréalistes.

Dans notre ancien monde, qui du point de vue des institutions est d'ailleurs toujours le monde actuel, dans les pays démocratiques donc, les hommes et les femmes ont, depuis longtemps, toute une série de droits fondamentaux, inscrits dans des déclarations des droits humains et des constitutions. En font partie par exemple le droit d'aller et de venir, la liberté de conscience et de religion, la liberté d'expression, la liberté personnelle, entre autres de choisir sa tenue vestimentaire. Ces libertés peuvent néanmoins être limitées, notamment lorsque l'exercice de ces libertés représente un danger pour l'ordre public.

„Nul ne doit être inquiété ...“

Un texte fondateur qui en a inspiré bien d'autres date de plus de 200 ans. Il s'agit de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Elle déclare aux articles 10 et 11: „Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme: tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.“ La Constitution luxembourgeoise proclame à l'art. 19: „La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions religieuses, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.“

En d'autres mots: Je peux être personnellement en désaccord quand une autre personne décide d'exprimer publiquement des convictions philosophiques ou religieuses, notamment par le choix de sa tenue vestimentaire à la plage. Je peux personnellement ne pas aimer le port du burkini. Mais le choix de cette personne fait partie de sa liberté et devrait être respecté. Il est l'expression d'un droit fondamental. Des restrictions à cette liberté ne sont possibles, sur le plan national et

international, que dans des circonstances très limitées, même si la protection de la sécurité publique, de l'ordre public, de la santé publique ou de la morale est en jeu.

Mais dans notre société à l'état liquide, ces droits semblent avoir perdu de leur solidité et ne représentent plus des points de repère fixes. Ils sont remplacés par le seul point de référence qui compte, la conviction personnelle. Personnelle et centrée sur soi-même. Plus de place pour l'Autre, celui qui pense et agit peut-être autrement que moi. Centrée sur un monde imaginaire sans différences et sans divergences. Un monde de solitude confortable, partagée avec des milliers ou des millions d'autres semblables sur le web, aux idées semblables et tout aussi confortablement solitaires.

Un monde dans lequel les uns au nom (de leur conception) de la dignité de la femme, les autres au nom (de leur conception) de la laïcité, d'autres encore au nom de leur aversion de principe contre l'islam trouvent normal qu'on devrait enlever aux femmes la liberté de choisir la façon dont elles s'habillent pour aller à la mer et se baigner.

Dans notre monde liquide de 2016, le Conseil d'Etat français doit s'immiscer pour rappeler des évidences aux bourgmestres comme: „les restrictions que le maire apporte aux libertés doivent être justifiées par des risques avérés d'atteinte à l'ordre public“. Le Conseil d'Etat doit leur rappeler qu'aussi et justement dans un Etat laïque comme la France, les hommes et les femmes ont le droit d'exprimer leurs opinions religieuses dans l'espace public.

Le jour même où le Conseil d'Etat a suspendu un arrêté municipal anti-burkini, le premier ministre socialiste Manuel Valls déclare, évidemment au nom des droits des femmes, de la laïcité et de la lutte contre le fondamentalisme que, pour lui, la lutte contre le burkini continue. Tout comme il évoque l'éventuelle interdiction du voile à l'université, alors qu'il sait pertinemment qu'une telle mesure serait illégale. Les hommes politiques se liquéfient comme leur électorat. Et dégradent des institutions importantes de l'Etat de droit comme le Conseil d'Etat à ce que représente également, hélas selon Umberto Eco, Zygmunt Bauman: „vox clamantis in deserto“.

L'hiver et le printemps 2016 nous avaient déjà régalié un projet morbide de déchéance de la nationalité. L'été nous a balancé en pleine figure un projet morbide d'atteinte aux libertés fondamentales. Nous attendons maintenant le projet morbide de l'automne avec une peur de plus en plus liquide.



Foto: AFP/Fethi Belaid



Lauschtert och dem Denis Scuto säi Feuilleton op Radio 100,7, all Donneschdeg um 9.25 Auer (Rediffusioun 19.20) oder am Audioarchiv op www.100komma7.lu.